

Les emballages et le papier ne se mélangent pas

Contrairement au message diffusé actuellement dans un spot publicitaire télévisé, les emballages et le papier se trient séparément en Vendée et sur le territoire du Sycodem.

Les consignes de tri de chaque département peuvent varier suivant le dispositif de ramassage en place et selon le centre de tri des emballages qui prend en charge ces derniers.

En Vendée, le contenu du bac jaune est transporté vers le centre de tri VENDEE TRI, géré par Trivalis à La Ferrière. Ce centre de tri permet d'opérer un tri optique sur les différentes matières pour les séparer. C'est d'ailleurs le travail d'un centre de tri : distinguer les emballages par matière. Cette séparation permet un recyclage adapté.

Le papier de courrier, d'écriture ou de lecture, déposé dans les conteneurs d'apport volontaire par les habitants du Sycodem est acheminé, sans tri, vers une papeterie pour son recyclage. Le papier déposé par chacun de nous n'a pas besoin d'être re-trié car il l'est parfaitement dans les conteneurs. Et ce depuis des années.

Aussi, le spot publicitaire diffusé à la télévision sur le tri des emballages et du papier, ne s'adresse pas aux Vendéens puisque les emballages et le papier se trient séparément, pour le parfait recyclage de chacun d'entre eux.